

**Province de Québec**  
**MRC de Maria-Chapdelaine**  
**Municipalité de Saint-Thomas-Didyme**

Une assemblée extraordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 21 mars 2022 à 19h30, à la salle des délibérations du conseil municipal.

Sont présents, Mesdames les conseillères Danielle Coutu et Laurie Godin, ainsi que Messieurs les conseillers Richard Duchesne, Léon-Paul Darveau, Martial St-Amant et Roger Landry.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Sylvie Coulombe, mairesse.

Est aussi présent Madame Marie-Lou, directrice générale et greffière trésorière.

---

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

**Ordre du jour**

1. Présences, acceptation de l'ordre du jour
2. Autorisation d'achat d'une camionnette
3. Acceptation de la nouvelle offre de Monsieur Maxime Ménard concernant la vente des lots et autorisation de signature
4. Reddition de comptes de la TECQ 2014-2018
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

---

**1. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 22-261 Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

---

**2. AUTORISATION D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE ½ TONNE**

- 22-262 **ATTENDU QUE** pour couvrir les services de surveillance et d'entretien de nos stations d'eau potable et d'eaux usées, l'achat d'un véhicule devient nécessaire pour le transport des employés;

**ATTENDU QUE** le service de surveillance de nos stations d'eau potable et d'eaux usées sera assuré par la Régie GEANT à partir du 1 mai 2022

**ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité compte céder cette camionnette lorsque le service sera en place

Il est proposé par Monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise par cette résolution l'achat d'une camionnette GMC Sierra au coût de 33 000\$ plus les taxes;

Que le Conseil autorise le paiement de la camionnette, des enregistrements et tout autres frais si nécessaire;

Que Monsieur Réjean Hudon, directeur par intérim soit autorisé à signer les documents nécessaires à l'achat et l'enregistrement de la camionnette;

Que la camionnette soit cédée à la Régie GEANT au coût réel de l'achat, taxes et frais d'enregistrement.

**3. ACCEPTATION DE LA NOUVELLE OFFRE D'ACHAT DE MONSIEUR  
MAXIME MÉNARD CONCERNANT LA VENTES DES LOTS 4 808 744 ET  
4 808 746**

22-263

ATTENDU QUE dans sa résolution 21-072 la Municipalité a autorisé la vente des lots 4 808 744 et 4 808 746 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE l'offre d'achat a été modifiée, notamment sur le prix;

Pour ces motifs

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accepte la nouvelle offre d'achat de Monsieur Maxime Ménard et autorise Madame la mairesse Sylvie Coulombe et Madame Marie-Lou Darveau, directrice générale et greffière trésorière à signer tous les documents nécessaires à la vente et à la servitude de passage des lots 4 808 744 et 4 808 746.

---

**4. TECQ**

**Le point concernant la TECQ 2014-2018 a été retiré de l'ordre du jour car aucune résolution n'est nécessaire pour la reddition de compte.**

---

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

22-264

Sur proposition Monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau l'assemblée est levée à 19h37.

---

**Sylvie Coulombe**  
Mairesse

---

**Marie-Lou Darveau**  
Directrice générale et greffière-trésorière